

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 Juillet 2019**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 06 Mai 2019

Secrétaire de séance élu : M. Christophe BALMONT

III SIGERLY :

A. Redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal

Conformément au décret n° 2015-334 du 25/03/2015, GRDF doit verser une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016.

Cette redevance est calculée comme suit :

0.35 x 97,14 soit 33,99 € soit 34 € conformément à l'article L 2322-4 du Code de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche appliquée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la redevance GrDF comme calculée ci-dessus, s'élevant à 34 € pour l'année 2016
- **DIT** que cette recette sera inscrite à l'article 7351.

B. Modification de l'article 1 des statuts du Syndicat pour le transfert de la compétence « Eclairage Public » de Saint Fons, commune adhérente.

Conformément à l'article 5-2 des statuts du Sigerly, une commune adhérente peut décider de transférer une nouvelle compétence.

Ainsi, notamment pour des raisons de mutualisation et de bonne gestion à la fois sur le plan technique, administratif ou financier la commune de SAINT FONTS a décidé par délibération de transférer la compétence « Eclairage Public » au Sigerly.

La proposition de modification statutaire qui en découle concernant uniquement l'article 1 des statuts du Syndicat. Elle a pour objet de modifier la liste des membres adhérents à la compétence « à la carte » Eclairage Public à compter du 15 Février 2020.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (Sigerly) qui porte sur l'ajout statutaire pour l'exercice de la compétence « éclairage public » : SAINT FONTS
- **Dit** que cette modification sera effective au 15 Février 2020

IV Ecole privée Sainte-Bernadette : versement subvention complémentaire 2019,

Avenant à convention générale pour le versement de la contribution financière à l'école privée Saint Bernadette.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le concours financier apporté par la commune de Chasselay à l'école privée Ste Bernadette, conformément à la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, ne porte que sur les dépenses de fonctionnement de l'école.

La participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Ste Bernadette, sous contrat d'association, passe par une convention liant la commune et l'organisme gestionnaire de l'école Ste Bernadette, à savoir l'OGEC.

Cette contribution est calculée en fonction du nombre d'enfants Chasselois inscrits à l'école privée. Il a été annoncé pour le vote du budget primitif 2019, 51 enfants inscrits.

Or, à la rentrée scolaire de septembre 2018, l'école Saint Bernadette comptabilisait 55 enfants Chasselois.

Monsieur Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de rectifier cette contribution financière par un avenant à la convention générale en ajoutant les 4 enfants omis. Ce qui fera un montant supplémentaire de 4 enfants x 624,81 € soit 2499,24 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de passer un avenant à la convention générale pour un montant de 2499,21 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention générale à intervenir.
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget de la commune à l'article 6574.

V Médiathèque :

A. subventions DRAC :

- *Objet : DRAC : demande de subvention pour le volet « second œuvre » sur les travaux d'aménagement de la Médiathèque*

En tant que Maître d'ouvrage, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) demande le plan de financement pour le volet « Second œuvre » qui concerne les travaux d'aménagement de la Médiathèque.

Monsieur Pariost propose le plan de financement suivant pour une demande de subvention auprès de la DRAC :

Menuiseries extérieures :	75 000 € H.T.
Menuiseries intérieures :	50 000 € H.T.
Doublages cloisons sèches et plafonds suspendus	58 000 € H.T.
Revêtement du sol :	40 000 € H.T.
Plomberie, Sanitaires, chauffage et ventilation :	80 000 € H.T.
Peinture	10 000 € H.T.
Electricité	50 000 € H.T.
Isolation thermique:	46 650 € H.T.
Honoraires (MO, SPS, AMO, Bureau de Contrôle) :	153 400 € H.T.
Soit un total de :	563 050 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement cité ci-dessus pour un montant de 563 050,00 € H.T. soit 675 660,00 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DRAC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui en découlent.

Objet : DRAC : demande de subvention pour l'équipement matériel et mobilier de la future médiathèque.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) demande le plan de financement pour l'équipement matériel et mobilier. De la médiathèque.

Monsieur Pariost propose le plan de financement suivant pour une demande de subvention auprès de la DRAC :

Mobilier : 101 670,31 € H.T.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement cité ci-dessus pour un montant de 101 670,31 € H.T. soit 122 004,37 € TT
- **SOLLICITE** une subvention de la DRAC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui en découlent.

B. reprise de la délibération pour l'achat en VEFA

Délibération du 08/10/2018 retirée pour erreur matérielle.

Monsieur le Maire rappelle le projet de la centralité présenté par la Société BATIBELLA à la commission urbanisme qui comprend : 35 logements, des stationnements en sous-sol, des locaux d'activités et un local en VEFA de 508 m², situé 90, rue du Grand Fossé 69380 CHASSELAY.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. HASSANI, représentant la Société BATIBELLA, propose de vendre à la commune la coque de 508 m² au prix de 500 000 €.H.T.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment sera livré brut avec les emplacements réservés pour les réseaux et les accès indépendants du projet global.

VU l'avis des Domaines en date du 05/06/2018.

CONSIDERANT que la commune souhaite acquérir ce local en VEFA afin de pouvoir créer une médiathèque.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition de ce local en VEFA de 508 m² afin de créer une médiathèque au prix de 500 000 € H.T.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes qui en découlent

-**DIT** que cette dépense est prévue au budget de la commune à l'article 2115

VI Finances : décisions modificatives n° 2 et n° 3

⇒ **Décision modificative n° 2**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2019 de la commune, les services de la Préfecture, après vérification, ont demandé pour la vente de la parcelle communale à la Société BATIBELLA la décision modificative pour l'écriture comptable suivante :

Article 024 « participation financière » : + 700 000 €

Article 2111 « Terrain nu » : - 700 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette décision modificative.

⇒ **Décision modificative n° 3 – Amortissement**

Monsieur le Percepteur de Chazay d'Azergues informe la commune qu'elle a trop amorti sur la budget 2019

En effet, il fallait amortir la somme de 3 357,28 € et non 11836,00 €

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Article 6811/042 « Dotations aux amortissements » : - 8478,00 €

Article 023 « virement à la section d'investissement » : + 8478,00 €

Section d'investissement

Article 021 : « virement de la section de fonctionnement » : +8478,00 €

Article 28041512/040 « GFP de rattachement –
bâtiments et installations » - 8478,00, €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

VII Rapports d'activités 2018 :

A. Assainissement collectif : SAUR : assainissement collectif rapport annuel du délégué

(Délégation de service public, contrat qui arrivera à échéance le 30 juin 2025)

Les chiffres clés : 1006 Abonnés

122 328 m³ assujettis à l'assainissement

26,966 kml de réseau dont 15,241 kml de réseau eaux usées et 11,725 de réseau eaux pluviales.

7 nouveaux raccordements

La commune comporte : 1 Station épuration 4 500 EH

1 poste de relèvement à la Zac du Crouloup

178 296 m³ épurés

52,861 TMS de boues évacuées

12 bilans journaliers d'auto surveillance réalisés

Travaux réalisés en 2018 : Passage en séparatif du réseau de Chalay à la Station épuration.

Proposition d'amélioration par la SAUR :

- Allée des Cèdres : préconisation qui consiste à créer un dessableur pour éviter le colmatage du réseau eaux usées lors des orages.

B. Mission locale :

Les jeunes : 12 jeunes en contact - 9 jeunes accompagnés dont 2 en 1^{er} accueil, 55,5 % des jeunes accompagnés sont des femmes – 11,1 % sont mineurs

L'accompagnement : 12 jeunes accompagnés se sont traduits par 49 évènements. 79,5 % sont des entretiens individuels, ateliers et visites.

Les entrées dans les mesures: 4 entrées en emploi don 1 durable, 1 entrée en Garantie Jeunes

Les actes de service : emploi – formation – projet professionnel- vie quotidienne (santé, logement, citoyenneté ...)

VIII Comptes rendus des différentes commissions,

A. Commission Bâtiment :

La commission a travaillé sur le règlement intérieur du cimetière.

Les façades de l'école publique seront rénovées cet été par l'entreprise 3R Façades, titulaire du marché.

Café de la mairie : les travaux d'écroutage ont été réalisés début juin. Les travaux d'évacuation des eaux pluviales sont en cours.

B. Commission Jeunesses et sports :

La commission a décidé de vérifier courant juillet les horaires de fréquentation de la MJC.

Plusieurs idées sont en cours :

- ⇒ Peut-être supprimer une journée et faire vivre la MJC pendant les vacances scolaires
- ⇒ Dissocier la MJC : par âge 14-17/18-25
- ⇒ Attente de l'avis du Conseil des Sages pour trouver un lieu reclus pour les jeunes afin d'éviter les nuisances sonores

C. Commission Scolaire :

CCE : visite de l'Assemblée Nationale le 12 juin 2019. Les enfants ont pu assister à l'allocution du 1^{er} Ministre Edouard PHILIPPE.

Renouvellement du CCE en octobre prochain.

IX Questions diverses

- Bibliothèque Pierre de Bouchaud : présente le 14/09 prochain un spectacle « le voyage d'Ulysse » par la compagnie du Vieux Singe au domaine des Communes à ANSE.
- SAUR : relevé pluviomètre du mois de Juin – 108 mm d'eau
- Rosées Nuits d'Été : à la découverte des producteurs de Morancé le 06/07 à partir de 18 h 00
- TERNAND : Marché nocturne le mercredi 03/07.
- Marchés publics candidatures retenues :
 - ⇒ RPC pour la livraison des repas au restaurant municipal
 - ⇒ Alfa 3 A pour le temps périscolaire et le temps méridien :

Rappel :

Marché nocturne le samedi 13/07/2019

Forum des associations 07/09

Ramassage des encombrants le 07/09

X Réunions de commissions

- Commission Bâtiments le mardi 09/07/2019 à 20 h 30 à la Mairie
- Commission Jeunesse et Sports le jeudi 18/07/2019 à 20 h 00 à la Mairie
- Commission Urbanisme Lundi 29/07/2019 à 20 h 30 à la Mairie
- Commission Scolaire le vendredi 30/08/2019 à 19 h 00 en Mairie

XI Prochaine réunion du Conseil Municipal :

09 septembre 2019

!